



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 56819

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'accès gratuit aux musées et monuments nationaux. Suite à l'annonce par le Président de la République, lors de ses vœux au monde de la culture le 13 janvier 2009 à Nîmes, sur la gratuité du patrimoine culturel et artistique pour les jeunes de la communauté européenne âgés de moins de 26 ans et les enseignants en activité dans un établissement du premier et second degré, il aimerait savoir si une mesure similaire concernant les retraités peut être envisagée.

Texte de la réponse

Les nouvelles règles relatives à la gratuité entrées en vigueur le 4 avril 2009 ne concernent pas les personnes de plus de soixante-cinq ans, mais de nombreux musées proposent déjà un certain nombre de mesures dont les seniors peuvent bénéficier : gratuité pour les titulaires du minimum vieillesse, gratuité pour les premiers dimanches de chaque mois, accès libre lors des manifestations nationales telles la Nuit des musées et les Journées du patrimoine par exemple. Il n'est donc pas pour le moment envisagé d'étendre le bénéfice de la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les seniors.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56819

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7574

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 831